

Je veux recruter une personne en situation de handicap en alternance

Recourir à l'alternance est une solution efficace pour recruter des personnes en situation de handicap et les préparer à vos métiers.

07/11/2022

Recourir à l'alternance est une solution efficace pour recruter des personnes en situation de handicap et les préparer à vos métiers.

L'alternance permet :

- ✓ **d'acquérir une expérience** professionnelle en entreprise,
- ✓ **de faciliter véritablement l'intégration** dans l'emploi car pas à pas l'alternant découvre et appréhende le savoir-faire de votre entreprise.



94 %

des employeurs qui ont eu recours à l'alternance pour recruter une personne en situation de handicap sont satisfaits

3 bonnes raisons de recruter en alternance

- 1 **Répondre à un besoin de recrutement** en s'ouvrant à de nouveaux profils
- 2 **Sécuriser le recrutement en professionnalisant et en formant** ses futurs salariés à votre savoir-faire
- 3 **Améliorer sa marque employeur** en contribuant à sa démarche de responsabilité sociétale et en participant à sa politique de diversité

Les dispositifs de formation en alternance

AKTO vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet avec l'appui de ses partenaires de l'emploi via des dispositifs tels que :

- ✓ [Le contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Le contrat de professionnalisation](#)

AKTO vous informe et vous accompagne dans vos démarches afin de faire des enjeux du handicap de véritables atouts pour votre entreprise.

Contactez mon conseiller AKTO ✓

Quel contrat choisir ?



Pour les personnes en situation de handicap, ils existent des critères spécifiques dans la mise en œuvre des contrats en alternance :

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Pour qui ?	Dès 16 ans et sans limite d'âge pour les personnes avec une RQTH* ou BOETH** (à l'exception des ayants droit de victimes ou pensionnés de guerre – article L5212-13-1 du Code du travail nouveau)	Dès 16 ans et sans limite d'âge pour les personnes avec une RQTH* ou BOETH** (à l'exception des ayants droit de victimes ou pensionnés de guerre – article L5212-13-1 du Code du travail nouveau)
Quelle durée ?	Entre 6 mois et 4 ans***	Entre 6 mois et 3 ans***
Quelle rémunération ?	Variable en fonction de l'âge et du niveau de qualification visée de l'alternant. La rémunération est calculée en fonction du pourcentage du Smic ou le SMC****	Variable en fonction de l'âge et du niveau de qualification visée de l'alternant. La rémunération est calculée en fonction du pourcentage du Smic ou le SMC****

Le rôle du tuteur/maître d'apprentissage

Le tuteur/maître d'apprentissage a un rôle de d'intégration, d'accompagnement de l'alternant dans ses missions mais aussi de médiation entre le salarié et les acteurs de l'entreprise. Une dimension liée à la bonne prise en compte du handicap s'ajoute aux responsabilités plus classiques du tuteur.

* Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapé

** Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

*** Possible d'allonger la durée du contrat pour les personnes en situation de handicap s'il est nécessaire de mettre en œuvre des aménagements ; jusqu'à 4 ans dans le cadre du contrat d'apprentissage et 3 ans dans le cadre du contrat de professionnalisation.

**** Salaire Minimum Conventionnel : à partir de 21 ans, le salaire minimum conventionnel est à appliquer s'il est plus favorable que le SMIC. Dans tous les cas, si la convention collective nationale prévoit un minimum conventionnel, il est toujours à appliquer.



Découvrez le guide pratique pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage

Ce guide s'adresse principalement aux tuteurs ou maîtres d'apprentissage désignés dans le cadre des contrats en alternance, mais il s'adapte à toutes situations de tutorat. Il vous sera utile dès lors que vous êtes chargé d'accueillir, d'intégrer, d'accompagner, de transmettre vos compétences et d'évaluer un salarié dans votre entreprise.

Télécharger le guide pratique

Les aides disponibles pour recruter en alternance



Aides de l'Etat

Pour les contrats d'apprentissage :

Bénéficiez d'une [aide à l'embauche en alternance de 6 000 €](#) pour le recrutement d'un salarié en **contrat d'apprentissage** (pour les salariés âgés de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat) **conclu en 2024**

Aides de l'Agefiph

✓ [Aide à l'embauche dans le cadre d'un contrat d'apprentissage](#) : **montant maximum de 3 000 €** (forfait défini en fonction de la durée du contrat).

Délai : 6 mois à compter de la date de démarrage du contrat pour déposer la demande.

✓ [Aide à l'embauche dans le cadre d'un contrat de professionnalisation](#) : **montant maximum de 3 000 €** (forfait défini en fonction de la durée du contrat).
Délai : 6 mois à compter de la date de démarrage du contrat pour déposer la demande.

Aides de France Travail

Pour les contrats de professionnalisation, pour l'embauche d'un demandeur d'emploi :

✓ De 26 ans et + : **aide forfaitaire à l'employeur de 2 000€**

✓ De 45 ans et + : **aide forfaitaire à l'employeur de 2 000€**
(cumulable avec l'AFE des publics de 26 ans et plus)

Pour les établissements de formation :

[Le CFA peut bénéficier d'une aide majorée de 4 000€](#) versée par AKTO pour l'accueil d'un apprenti en situation de handicap en fonction de l'identification de ses besoins en compensation.

Pour les organismes de formation et les CFA, [la grille d'évaluation des besoins en compensation et d'adaptation](#) est disponible avec la possibilité d'obtenir une aide de l'Agefiph à la compensation du handicap (pour les CFA, en complément de la majoration versée par AKTO si cela s'avère nécessaire).

Bon à savoir

L'aide exceptionnelle est cumulable avec l'aide de l'Agefiph et l'aide de France Travail.

Les bons outils pour vous accompagner



AKTO vous met à disposition des outils pour vous accompagner dans la mise en place de l'alternance :

Calcul du coût d'un contrat d'apprentissage

Calculer la prise en charge du contrat et la rémunération de l'apprenti

[En savoir plus](#) ✓

Dépôt d'une offre d'emploi en alternance

En quelques clics déposer votre offre sur la plateforme

[En savoir plus](#) ✓

Cartographie des établissements de formation

Trouver la formation en alternance qui répond à vos besoins

[En savoir plus](#) ✓

Changer de regard sur le handicap : lever les principales idées reçues !

Appréhension, absence, compliqué, ... le handicap peut faire face à de nombreux préjugés en entreprise. Voici quelques exemples afin de combattre vos préjugés mais aussi ceux des salariés.

Découvrez l'histoire de Camille, atteinte de la maladie de Crohn



Nous les apprentis